



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 78/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE PLÂTRERIE POUR LA RÉNOVATION D'UN LOCAL COMMERCIAL- SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- VU la décision n°34/23 du 11 mai 2023 portant signature du marché,
- Vu la nécessité d'ajuster les éléments du marché initial suite aux aléas de chantier, et qu'un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de plâtrerie pour la rénovation d'un local commercial à l'entreprise SARL CAMEL représentée par Monsieur Serge CAMEL, en qualité de gérant dont le siège est situé 20 impasse Emeri – 13510 EGUILLES.

DIT que le montant de l'avenant n°1 augmente de 34.75 % le montant initial du marché. Soit un montant HT de 1 518.32 € soit un TTC de 1 821.98 €. Le nouveau montant du marché est donc de 5 886.97 € HT soit un montant TTC de 7 064.36 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 juillet 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... **08. AOÛT 2023**
Et de la publication ou notification le **08. AOÛT 2023**